

LOYETTES

Abriey Jean Baptiste. Nommé officier municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Elu sous-lieutenant de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Nommé président pour l'élection de l'agent de la commune, le 10 germinal an V. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII (?).

Balme Jean. Chirurgien demeurant à Loyettes. Il examine le cadavre d'un noyé découvert sur les bords du Rhône, le 26 thermidor an II. Mis en liberté par arrêté du représentant du peuple Boisset. Elu capitaine de la Garde Nationale de Loyettes, le 30 germinal an III. Elu adjoint de l'agent municipal de la commune, le 10 germinal an V. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu sous-lieutenant de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX. Nommé adjoint de la municipalité de Loyettes, le 4 ventôse an XIII. Il démissionne le 24 octobre 1812.

Bon Augustin. Indicateur de la commune de Loyettes en l'an II.

Bonhomme. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II.

Boguet Claude Gaspard. Franc maçon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Elu lieutenant de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Boguet Claude Marie. (Voir *Lagnieu*). Marchand de vin demeurant à Loyettes. Officier municipal de Loyettes en l'an II. Nommé notable de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. On lui réquisitionne 8 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Nommé scrutateur pour l'élection de l'agent de la commune, le 10 germinal an V. Nommé scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Nommé maire de Loyettes le 20 messidor an VIII.

Boguet Louis. Marchand demeurant à Loyettes. Nommé scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu capitaine de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu secrétaire pour l'élection de l'adjoint de l'agent de la commune, le 10 germinal an VII. Elu secrétaire pour l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Témoin de la déclaration de grossesse de la fille de Benoît

Cornollier, le 28 germinal an XII, à la mairie de Loyettes. Nommé maire de Loyettes, le 3 août 1816.

Bouvier Claude. Illettré. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 1er prairial an II. Nommé notable de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. On lui réquisitionne 1 quintal de paille le 10 ventôse an IV. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX.

Bouvier Claude. Fils de Jean Bouvier. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Braiat. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789.

Burdel Jean. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Chenavard Bonnaventure. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu sergent de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Crevat Henri. Nommé officier municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI.

Dandel Claude Balthazar, né en 1756 à Quirieux, Isère. Ordonné en 1788. Curé de Loyettes en 1791. Il prête serment à la Constitution Civile du Clergé. Il abjure et abdique sa profession et sa foi, suivant l'arrêté du 8 pluviôse an II, le 26 pluviôse an II. Il se marie. Il demande à être réintégré en 1797 puis en 1800, ce qu'il obtient. Il se présente devant le conseil municipal de Loyettes, le 15 ventôse an XI munit d'une nouvelle commission pour desservir la cure de Loyettes.

D'assin Joseph. Elu indicateur de la commune de Loyettes, le 30 vendémiaire an III. On lui réquisitionne 2 quintaux de paille le 10 ventôse an IV.

Delorme Claude Gaspard. Maire de Loyettes en l'an II. Nommé maire de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Elu agent municipal de Loyettes, le 15 brumaire an IV. On lui réquisitionne 3 quintaux de

paille le 10 ventôse an IV. Elu sous-lieutenant de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI.

Delorme Joseph. Sait écrire. Bourrelier demeurant à Loyettes. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 4 frimaire an II. Secrétaire du comité le 20 pluviôse an II. Secrétaire du comité le 8 floréal an II. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu sergent-major de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu scrutateur pour l'élection de l'adjoint de l'agent de la commune, le 10 germinal an VII. Elu adjoint de l'agent de la commune, le 10 germinal an VII.

Dupuy Claude. Sait signer. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 7 nivôse an II. Elu président de l'assemblée municipale pour la réorganisation de la Garde Nationale, le 30 germinal an III. On lui réquisitionne 2 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Dupuy Pierre. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX.

Ferrason. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789.

Gaspard Claude. Elu adjoint de l'agent municipal de Loyettes, le 15 brumaire an IV.

Gauffre François, né à Pontarlier. Membre de la société populaire de Carrouges. Il obtient un certificat de civisme de la municipalité de Carrouges le 1^{er} ventôse an II. Il se présente devant la municipalité de Loyettes, le 21 fructidor an II pour déclarer ouvrir une école. Nommé secrétaire municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Nommé scrutateur lors de l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Gay Claude. Sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Secrétaire du comité le 30 nivôse an II. Secrétaire du comité le 10 germinal an II. On lui réquisitionne 1 quintal de paille le 10 ventôse an IV.

Gillet Benoît. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Gillet Pierre, illettré. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 20 pluviôse an II.

Goddard Claude Gaspard. Agent national de Loyettes en l'an II. Nommé agent national de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Nommé commissaire de la municipalité, le 12 nivôse an III pour le recensement du chanvre. On lui réquisitionne 4 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Elu agent municipal de la commune, le 10 germinal an V. Adjudicataire de la perception des impôts le 6 frimaire an VII. Elu scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Goddard Cochet René. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Goy Benoît. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI.

Lricy A. Franc-maçon. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789.

Martin Benoît. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX.

Martin Claude. Sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Secrétaire du comité le 7 nivôse an II. Secrétaire du comité le 30 prairial an II. On lui réquisitionne 1 quintal de paille le 10 ventôse an IV. Elu sergent de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Mollard Maurice. Illettré. Marchand de vin demeurant à Loyettes. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 10 ventôse an II. On lui réquisitionne 1 quintal de paille le 10 ventôse an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Montagnon Aimé. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu adjoint de la mairie de Loyettes, le 15 mai 1815.

Montagnon François. Marchand de vin demeurant à Loyettes. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Officier

municipal de Loyettes en l'an II. Nommé officier municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Nommé assesseur du juge de paix par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an III, pour se rendre à Saint-Vulbas, désigner un réquisitionnaire. On lui réquisitionne 2 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Elu capitaine de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Nommé scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Montagnon François. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Perreau Jean-Baptiste. Illettré. Bourrelier demeurant à Loyettes. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 30 nivôse an II. Nommé notable de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Commissaire des habitants de Loyettes, le 13 pluviôse an IV, pour la représenter au tribunal civil de l'Ain contre la commune de Saint-Vulbas. On lui réquisitionne 2 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Son apprenti met en ceinte Françoise Rendy, de Loyettes, qui en fait la déclaration à la mairie, le 10 avril 1807.

Pigeon Nicolas. (Voir *Lagnieu*). Officier municipal de Loyettes en l'an II. Nommé officier municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. On lui réquisitionne 2 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Nommé scrutateur lors de l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu sergent-major de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu lieutenant de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Pijon Benoît, illettré. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 30 prairial an II. On lui réquisitionne 16 quintaux de paille le 11 ventôse an IV. Membre du conseil municipal de Loyettes en l'an IX. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents

Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Ramaux René. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Sobrier Charles. Sait signer. Maquignon demeurant à Loyettes. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Président du comité le 8 floréal an II. On lui réquisitionne 3 quintaux de paille le 10 ventôse an IV. Elu sergent de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Propriétaire. Nommé adjoint au maire de Loyettes sous le 1^{er} Empire, le 20 messidor an VIII : "*Mauvaise tête*"¹. Il se rend à la rivière d'Ain, le 14 frimaire an XI, afin de reconnaître un bateau naufragé par un pied d'arbre au milieu de la rivière. Il démissionne de sa place d'adjoint, le 4 ventôse an XIII. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Sobrier Garbiel. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Sobrier Jean. Fils de René Sobrier. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Sobrier Jean. Fils de Philippe Sobrier. Elu caporal de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII.

Sobrier Marie, née **Degoud**. Elle se présente à la municipalité de Loyettes, le 4^e jour complémentaire de l'an II et déclare ouvrir une école pour instruire les jeunes filles.

Sobrier Paul. Sait écrire. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Membre du comité de surveillance de la commune de Loyettes du 4 frimaire an II au 30 prairial an II. Secrétaire du comité le 4 frimaire an II. Secrétaire du comité le 10 ventôse an II. Président du comité le 10 germinal an II. Secrétaire du comité le 1^{er} prairial an II. Nommé notable de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Nommé scrutateur lors de l'élection des officiers de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Elu scrutateur pour l'élection de l'adjoint de l'agent de la commune, le 10 germinal an VII.

Sobrier René. Fils de Benoît Sobrier. Elu caporal de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu lieutenant de la Garde Nationale

¹ Etat des citoyens de l'arrondissement de Belley qui exercent des fonctions publiques, n.d.. A.D. Ain 2M.

de Loyettes, le 20 floréal an VII. Nommé adjoint à la municipalité de Loyettes, le 24 octobre 1812. Suspendu de ses fonctions, le 23 septembre 1814, à cause de ses « *opinions contraires au retour du gouvernement* »². Il est réintégré dans ses fonctions, le 1^{er} avril 1815. Elu maire de Loyettes, le 15 mai 1815.

Teste Claude. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789 (?). Nommé notable de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. On lui réquisitionne 3 quintaux de paille le 10 ventôse an IV.

Thibaud. Châtelain. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789.

Verdellet Benoît. Aubergiste demeurant à Loyettes. Nommé officier municipal de Loyettes par arrêté du représentant du peuple Boisset, du 4^e jour complémentaire de l'an II. Installé, le 9 vendémiaire an III par l'agent national du district de Saint-Rambert. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV. Nommé scrutateur pour l'élection de l'agent de la commune, le 10 germinal an V. Nommé scrutateur pour l'élection des officiers de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu sergent de la Garde Nationale mobile de la commune, le 5 nivôse an VI. Elu capitaine de la Garde Nationale de Loyettes, le 20 floréal an VII. Témoin de la déclaration de grossesse de la fille de Benoît Cornollier, le 28 germinal an XII, à la mairie de Loyettes. Membre de la municipalité de Loyettes durant les Cents Jours. Il prête serment de fidélité à Napoléon 1^{er} le 30 avril 1815.

Verdellet Claude. Elu sergent de la Garde Nationale de Loyettes, le 10 germinal an IV.

Verdellet François. Aubergiste demeurant à Loyettes. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Loyettes, le 13 mars 1789. Officier municipal de Loyettes en l'an II. Il se plaint devant la municipalité de Loyettes, le 16 frimaire an III, du manque de foin dans son établissement à cause du manque de collaboration de la municipalité de Crémieux.

² Registre de délibérations de Loyettes, AC Loyettes 1D1.